

D.D.T. STAMAND**24 JUIN 2019****ARRIVÉE**Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire

Unité interdépartementale du Cher et de l'Indre

Nos réf : BD/C/Lettre demande PC Soleia Arpheuilles_190620
Vos réf. : lettres du 11 juin 2019
Affaire suivie par : Bernard DESSERPRIX
bernard.desserprix@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 02 34 34 63 40 – Fax : 02 34 34 63 10
Courriel : ud18.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Bourges, le

20 JUIN 2019Le directeur régional
àMonsieur le directeur
D.D.T. Du Cher
12 rue de Juranville
CS80119
18204 SAINT AMOND MONTROND Cedex

A l'attention de Mme AUPY

Objet : Permis de Construire – Construction d'une centrale photovoltaïque au sol.

Monsieur le directeur,

Par transmissions en date du 11 juin 2019, vous avez communiqué à la DREAL Centre-Val de Loire trois dossiers de demande de permis de construire relatifs à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, de postes électriques, de postes de transformation et de postes de livraison sur la commune d'Arpheuilles, référencés n° PC 018 013 19 00002, n° PC 018 013 19 00003 et n° PC 018 013 19 00004.

Je vous informe que ces dossiers n'appellent aucun commentaire de la part de l'inspection des installations classées.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur régional,
le chef de la 1ère subdivision du Cher,
B. DESSERPRIX